

AVIS DES SOCIETES**ETATS FINANCIERS****BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET
MOYENNES ENTREPRISES**

Siège social : 34 rue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1004 El Menzah IV Ariana

La Banque de Financement des PME publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux Comptes M Samir LABIDI et M Abderrazak GABSI

BILAN
Arrêté au 31 décembre 2011
(Montants exprimés en DT)

ACTIFS	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	53 410	31 996
Créances sur les établissements bancaires	2	8 020 636	8 971 240
Créances sur la clientèle	3	115 423 778	82 666 023
<i>Concours à la clientèle</i>		83 921 825	64 301 219
<i>Crédits sur ressources spéciales</i>		42 391 627	21 039 970
<i>Moins : Provisions et agios réservés</i>		-10 889 674	-2 675 166
Portefeuille-titres commercial		-	-
Portefeuille d'investissement	4	3 154 897	3 780 926
Valeurs immobilisées	5	948 165	1 152 170
<i>Immobilisations corporelles</i>		1 829 802	1 627 213
<i>Moins : Amortissements des immobilisations corporelles</i>		-929 773	-704 009
<i>Immobilisations incorporelles</i>		170 490	342 458
<i>Moins : Amortissements des immobilisations incorporelles</i>		-122 353	-113 492
Autres actifs	6	843 057	604 041
<i>Comptes d'attente & de régularisation (A)</i>		108 936	74 258
<i>Autres (A)</i>		734 121	529 783
TOTAL DES ACTIFS		128 443 942	97 206 394

PASSIFS		31/12/2011	31/12/2010
Banque Centrale et CCP		-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		-	-
Dépôts et avoirs de la clientèle	7	2 553 048	994 170
Emprunts et ressources spéciales	8	41 836 268	20 047 316
Autres passifs	9	2 322 718	2 062 757
<i>Provisions pour passifs et charges</i>		371 415	35 353
<i>Compte d'attente & de régularisation (P)</i>		763 352	377 881
<i>Autres (P)</i>		1 187 951	1 649 523
TOTAL DES PASSIFS		46 712 035	23 104 244

CAPITAUX PROPRES			
Capital	10	100 000 000	100 000 000
Capital non libéré		-11 749 998	-25 000 000
Réserves		95 904	138 174
Autres capitaux propres		987 036	-
Résultats reportés		-1 036 022	-195 418
Résultat en instance d'affectation		-	-
Résultat de l'exercice		-6 565 013	-840 604
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		81 731 908	74 102 152
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		128 443 942	97 206 394

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**Arrêté au 31 décembre 2011***(Montants exprimés en DT)*

PASSIFS ÉVENTUELS	Notes	31/12/2011	31/12/2010
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données			
HB 2 - Crédits documentaires			
HB 3 - Actifs donnés en garantie			
TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS			
ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB 4 - Engagements de financement donnés		24 716 930	19 006 781
<i>HB 4a - Crédits notifiés, engagés et non utilisés</i>	11	17 041 260	17 090 866
<i>HB 4b - Lettres d'engagement en couverture de CREDOC</i>		7 675 670	1 915 915
HB 5 - Engagements sur titres		4 998 798	4 098 798
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		29 715 727	23 105 578
ENGAGEMENT REÇUS			
HB 6 - Engagements de financement reçus	12	38 402 422	52 429 823
HB 7 - Garanties reçues		82 149 893	73 641 571
<i>HB 7a - Garanties reçues de l'Etat</i>		4 771 920	3 245 790
<i>HB 7b - Garanties reçues des entreprises d'assurance</i>		51 570 969	42 028 407
<i>HB 7c - Garanties reçues de la clientèle</i>		25 807 004	28 367 374
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS		120 552 314	126 071 394

ÉTAT DE RÉSULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2011
(Montants exprimés en DT)

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et revenus assimilés	13	4 770 412	4 813 608
<i>Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		474 391	581 139
<i>Opérations avec la clientèle</i>		4 296 021	4 232 469
Commissions (en produits)	14	475 207	400 523
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-	-
Revenus du portefeuille d'investissement		-	-
Total des produits d'exploitation bancaire		5 245 619	5 214 131
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts encourus et charges assimilées	15	907 787	315 117
Commissions encourues	16	28 505	91 380
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-	-
Total des charges d'exploitation bancaire		936 293	406 497
PRODUIT NET BANCAIRE		4 309 327	4 807 635
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	17	5 102 413	621 273
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	18	126 029	117 872
Autres produits d'exploitation	19	141 656	7 747
Frais de personnel	20	4 177 348	3 073 125
Charges générales d'exploitation	21	1 350 913	1 604 122
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	22	251 803	222 499
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-6 557 522	-823 508
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	23	-2 138	-11 771
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		-6 559 659	-835 279
Impôt sur les bénéfices	24	5 353	5 325
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-6 565 013	-840 604

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Exercice clos le 31 décembre 2011
(Montants exprimés en DT)

ACTIVITÉS D'EXPLOITATIONS	Notes	31/12/2011	31/12/2010
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		6 272 759	1 988 841
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		(2 479 955)	(1 192 203)
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		-	-
4- Prêts et avances /remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(33 902 980)	(21 713 681)
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		(2 638)	(18 852)
6- Encaissements / restitutions d'avances SOTUGAR		1 526 292	660 344
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(3 946 446)	(3 609 208)
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		1 008 654	31 442
9- Impôt sur les sociétés payé		-	-
Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles		-31 524 314	-23 853 317
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		-	-
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		500 000	(3 398 798)
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		(55 400)	(870 851)
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement		444 600	-1 020 286
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
1- Emission d'actions		13 250 003	12 500 000
2- Emission d'emprunts		-	-
3- Remboursement d'emprunts		-	(42 580)
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales		16 910 396	6 235 380
5- Dividendes versés		-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		30 160 398	18 692 800
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(919 316)	(9 430 166)
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice	25	8 990 188	18 420 354
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice		8 070 873	8 990 188

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2011

Note 1. Présentation de la Banque et de son régime fiscal :

a) Présentation de la Banque

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) est un établissement de crédit créé sous la forme d'une société anonyme par un acte sous seing privé enregistré le 25 février 2005. Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité de banque, par arrêté du Ministre des Finances en date du 28 février 2005, et ce conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, telle que modifiée par les textes subséquents. Son activité consiste essentiellement à :

- Octroyer des financements particulièrement en partenariat avec les établissements de crédit ;
- Supporter, en partie, les risques encourus par les banques qui financent les projets à travers l'octroi de garantie ;
- Participer dans le capital des petites et moyennes entreprises existantes ou à créer.

Son siège social est sis au : 34 Rue Hédi Karray - Centre Urbain Nord El Menzah IV 1004 Tunis.

Fixé initialement à 50 000 000 DT, le capital social de la BFPME a été porté à 100 000 000 DT suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 février 2009 ; il se divise en 10 000 000 actions ordinaires de valeur nominale unitaire de 10 DT, réparties comme suit :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
État Tunisien	5 999 996	59 999 960	60%
Tunisie Telecom	1 000 000	10 000 000	10%
Groupe Chimique Tunisien	2 200 000	22 000 000	22%
Office de l'Aviation Civile et des Aéroports	600 000	6 000 000	6%
Office Tunisien de Commerce	200 000	2 000 000	2%
Société Tunisienne de Garantie	2	20	-
Président Directeur Général	2	20	-
Total Général	10 000 000	100 000 000	100%

(a) Régime fiscal de la Banque

La BFPME est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. Cet impôt sur les bénéfices ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut.

De part son statut d'établissement de crédit ayant la qualité de banque, la BFPME est un assujetti partiel à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Par ailleurs, la Banque est essentiellement soumise aux taxes suivantes :

- La taxe de formation professionnelle (TFP) perçue sur la base de 2% du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés ;
- La contribution au FOPROLOS perçue sur la base de 1% du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés ;
- La taxe sur les établissements industriels, commerciaux et professionnels (TCL) perçue sur la base de 0,2% du chiffre d'affaires brut local, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.

Note 2. Faits marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

L'exercice clos le 31 décembre 2011, a été marqué par les faits suivants :

- 1) Les engagements de la BFPME totalisent 151 035 112 DT (dont 24 716 930 DT hors bilan) au 31 décembre 2011, contre 104 347 955 DT (dont 19 006 781 DT hors bilan) au 31 décembre 2010, enregistrant ainsi un accroissement de 44,7%.
- 2) Dans le cadre du Programme d'Appui à l'Accord d'Association et au Plan d'Action Voisinage « P3AII », financé par l'Union Européenne, la BFPME et la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR), du côté tunisien, et l'entreprise publique française OSEO, du côté européen, ont signé, en date du 14 décembre 2011, un contrat de jumelage portant sur l'amélioration de l'accès au financement des PME tunisiennes. Le budget de ce programme, qui s'étend jusqu'à la fin du mois de décembre 2013, est de 1100 000 Euros, accordé sous forme de don par l'Union Européenne.
- 3) Dans le cadre du Protocole d'Accord signé le 22 juillet 2011 entre le Gouvernement de la Confédération Suisse et le Gouvernement de la République Tunisienne, concernant la mise en œuvre du programme suisse de soutien à la transition en Tunisie, une convention a été signée le 6 septembre 2011 entre la BFPME et le Gouvernement de la Confédération Suisse représenté par le Département Fédéral des Affaires Etrangères, agissant par l'intermédiaire du Bureau du Programme Suisse (DDC), ayant pour objet la création d'un Fonds d'Accompagnement et d'Autofinancement d'un montant maximum de 4 207 500 DT, dédié aux promoteurs et promotrices de petites et moyennes entreprises implantées dans quatre gouvernorats identifiés comme zones de développement régional prioritaires afin de les accompagner dans les différents aspects de la mise en place de leurs projets et de leur permettre de boucler leurs schémas de financement par le renforcement de la partie fonds propres.
- 4) Une prise de participation dans le capital des deux sociétés de gestion des complexes industriels et technologiques de Sidi Bouzid et du Kef, pour un montant de 200 000 DT chacune.
- 5) En application de la circulaire de la BCT n°2012-02 du 11 janvier 2012, portant sur l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, la BFPME a procédé à la constitution, pour la première fois et par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2011, de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 2 205 KDT afin de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe A) s'élevant à 61 626 KDT, et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe B1) s'élevant à 50 537 KDT.

Note 3. Référentiel comptable

Les états financiers de la BFPME, arrêtés 31 décembre 2011, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que l'entité sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 et particulièrement les normes sectorielles bancaires NC 21, NC 22, NC 23, NC 24 et NC 25 telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie dont notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la BFPME et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la BFPME pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

1) Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

2) Unité monétaire

Les états financiers de la BFPME sont libellés en Dinar Tunisien.

3) Sommaire des principales méthodes comptables

a) Comptabilisation des prêts et des revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour leur valeur nominale.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte, à compter du 1^{er} janvier 2009, dans le résultat lors de la signature de l'accord de prêt avec le promoteur.

Les commissions d'engagement sont décomptées sur la base des sommes engagées et non encore utilisées et sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les intérêts des prêts sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe A) ou les actifs nécessitant un suivi particulier (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe B2), les actifs préoccupants (classe B3) ou les actifs compromis (classe B4), au sens de la même circulaire, sont inscrits en actif soustractif sous l'intitulé « agios réservés ».

b) Provisions sur prêts

La provision sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Le taux de provisionnement retenu par la BFPME correspond au taux minimal par classe de risque, tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés, de la valeur des garanties obtenues et des encaissements intervenus postérieurement à la date de clôture et avant la date d'arrêté des comptes.

Les taux de provisions par classe de risque appliqués sont les suivants :

B2- Actifs incertains : 20%

B3- Actifs préoccupants : 50%

B4- Actifs compromis : 100%

c) Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres se compose de deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille-titres commercial.

▪ Portefeuille d'investissement :

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque, mais non détenus à des fins de contrôle ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

i) Titres de participation à caractère durable

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

ii) Titres d'investissement

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Les plus-values latentes sur ces titres ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes dégagées par rapport au coût amorti ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que la Banque ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

iii) Titres représentant des participations-financement

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession de titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les participations-financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. À défaut, elles sont constatées en bloc lors de la cession. Elles sont présentées, au niveau de l'état de résultat, sous l'intitulé « Revenus du portefeuille titres d'investissement ».

- Portefeuille titres commercial :

Le portefeuille titres commercial se compose des titres à revenu fixe et/ou à revenu variable détenus à des fins de transaction ou de placement. À la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

i) Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

ii) Titres de placement

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision, et ce contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres :

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Assimilées à des intérêts, les plus-values sur participations-financement sont constatées en produits à mesure qu'elles sont courues, lorsque leur encaissement effectif est jugé raisonnablement sûr.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la Banque, sont pris en compte en résultat dès leur encaissement.

d) Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure que les tirages sont effectués.

Les intérêts et les commissions sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

e) Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations détenues à des fins administratives sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment le prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux, ainsi que tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Les immobilisations de la Banque sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la BFPME, converties en taux d'amortissement, se présentent comme suit :

- Logiciels	:	33,33%
- Matériel de transport	:	20%
- Matériel informatique	:	33,33%
- Équipements de bureaux	:	10%
- Matériel de communication	:	10%
- Agencements, aménagements et installations	:	10%

f) Avantages du personnel

Les avantages consentis au personnel de la BFPME sont essentiellement à court terme tels que les salaires, les primes et les indemnités.

La Banque comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Les montants des cotisations encourues au titre de l'exercice, au titre des régimes de base et complémentaire de sécurité sociale et du régime relatif à la réparation des accidents de travail, sont constaté en charges.

Par ailleurs, en application de la convention collective des banques, les employés de la BFPME ont droit à une indemnité de départ à la retraite qui est égale à six salaires.

La Banque comptabilise une provision pour avantages du personnel (passif) afin de faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite.

Cette provision résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

g) Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la Banque correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la Banque et leur base fiscale n'est pas, ainsi, prise en compte.

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédent d'impôt reporté) et passifs (impôt sur les sociétés dû au titre de la période) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers

5.1. Notes au bilan :

1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT :

	Au 31 décembre	
	2011	2010
Caisse	2 825	2 135
Avoirs, en dinars, à la BCT	50 585	29 861
Total	53 410	31 996

2- Créances sur les établissements bancaires :

	Au 31 décembre	
	2011	2010
Placements / marché monétaire et créances rattachées (*)	7 103 172	8 563 046

Créances sur les établissements bancaires (**)	917 464	408 193
Total	8 020 636	8 971 240

(*) Dont 7 000 000 DT placement auprès de la STUSID BANK.

(**) Il s'agit du solde du compte courant ouvert auprès de la STB.

3- Créances sur la clientèle :

	Au 31 décembre	
	2011	2010
Créances sur ressources ordinaires	83 921 825	64 301 219
Principal à échoir	64 292 282	54 604 041
Impayés en principal	14 091 744	7 141 298
Impayés en intérêts	5 447 896	2 480 487
Commissions d'engagement impayées	56 530	32 455
Intérêts courus et non échus	31 860	13 088
Commissions d'engagement courues	1 515	29 851
Créances sur ressources spéciales	42 391 627	21 039 970
Principal à échoir RS	39 670 792	20 236 907
Impayés en principal RS	1 079 825	173 522
Impayés en intérêts RS	991 271	312 524
Commissions d'engagement impayées RS	40 917	23 229
Intérêts courus et non échus RS	579 637	277 978
Commissions courues et non échues RS	29 184	15 810
Total brut des créances sur la clientèle	126 313 452	85 341 189
À déduire à titre de couverture :		
- Provisions (sur base individuelle)	-3 955 897	-1 394 471
- Agios réservés	-4 728 853	-1 280 695
- Provisions collectives (sur base portefeuille)	-2 204 925	-
Total net des créances sur la clientèle	115 423 778	82 666 023

L'analyse des engagements bilanciels et extra-bilanciels au 31 décembre 2011 par classe de risque et par secteur d'activité se présente comme suit :

3.1 Analyse et classification des engagements envers la clientèle par classe de risque :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Principal à échoir, sur ressources ordinaires	24 776 910	20 991 569	807 054	3 055 283	14 661 465	64 292 282
Principal à échoir, sur ressources spéciales	17 242 218	17 911 041	166 000	1 856 829	2 494 704	39 670 792
Impayés en principal	820 274	3 516 273	146 780	834 301	9 853 939	15 171 568
Impayés en intérêts	484 912	1 382 943	44 461	344 404	4 185 989	6 442 709
Impayés en commissions d'engagement	41 342	41 018	-	1 059	15 217	98 635
Intérêts courus et non échus	288 801	288 697	2 715	29 968	32 016	642 197
ENGAGEMENTS BILANTIELS	43 654 458	44 131 541	1 167 009	6 121 844	31 243 330	126 318 182
ENGAGEMENTS HORS BILAN	17 971 387	6 405 676	16 500	32 001	291 366	24 716 930
TOTAL DES ENGAGEMENTS	61 625 845	50 537 217	1 183 509	6 153 845	31 534 696	151 035 112
Agios réservés	(50 786)	(292 269)	(33 432)	(298 294)	(4 054 071)	(4 728 853)
Provisions sur engagements bilanciels douteux	-	-	(75 723)	(512 632)	(3 367 542)	(3 955 897)
Provisions sur engagements extra-bilanciels douteux	-	-	-	-	-	-
TOTAL DE LA COUVERTURE	(50 786)	(292 269)	(109 155)	(810 926)	(7 421 613)	(8 684 749)
ENGAGEMENTS NETS	61 575 059	50 244 947	1 074 355	5 342 919	24 113 083	142 350 363
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,78%	4,07%	20,88%	25,74%
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			9,22%	13,18%	23,53%	22,34%

Il y'a lieu de remarquer que la part des créances classées a augmenté de 9,69% pour atteindre 25,74% en 2011, contre un niveau de 16,05% en 2010 et 14,7% en 2009, soit un risque additionnel de 22,1 MDT (par rapport à 2010). Ce risque additionnel, qui se concentre dans la classe 4 des actifs compromis (pour environ 81%), s'explique essentiellement par la maturité du portefeuille.

3.2 Analyse et classification des engagements envers la clientèle par secteur :

SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Ind. Agro-Alimentaire	15 832 058	11 829 551	48 639	1 681 451	8 433 173	37 824 873
Ind. Chimiques & Plastiques	6 184 402	9 751 554	14 110	69 145	4 092 333	20 111 545
I.M.C.C.V.	3 948 187	7 808 528		1 098 477	3 737 606	16 592 798
Services & Divers	10 806 170	5 762 096	681 656	280 215	2 629 240	20 159 377
Ind. Textile & Habillement	8 498 737	3 456 231	256 326	1 332 784	2 312 180	15 856 259
N.T.I.C	3 186 547	1 454 190	132 845	496 087	3 403 846	8 673 514
Ind. Diverses	3 916 134	2 348 932		99 727	2 713 576	9 078 369
Ind. Mécaniques & Métallurgiques	2 974 152	3 635 235	49 933	348 774	1 891 792	8 899 887
Agriculture	3 209 171	943 507		536 966	702 004	5 391 648
Ind. Electriques & Electroniques	100 000	1 282 539		133 980	1 208 749	2 725 268
Energie / Energies renouvelables	1 153 559	424 213				1 577 773
Ind. Cuir et Chaussures	149 889	1 179 834		76 238		1 405 961
Ind. Bois, Liège & Ameublement	1 547 848	660 805			410 195	2 618 849
Tourisme	118 992					118 992
TOTAL ENGAGEMENTS	61 625 845	50 537 217	1 183 509	6 153 845	31 534 696	151 035 112

3.3 Couverture des risques par les provisions collectives

En application de la Note aux établissements de crédit n°2012-08, fixant la méthodologie de détermination des provisions collectives instaurées par la BCT à travers sa circulaire n°2012-02 du 11 janvier 2012 afin de couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier, le montant des provisions collectives a été estimé par la BFPME comme suit :

(Montants exprimés en DT)

Catégorie (montants en DT)	Engagement 2011	Taux de migration TMgi	Facteur scalaire FSgi	Risque additionnel prévu	Taux de provisionnement	Provision collective 2011
Crédits d'investissement	106 452 950			12 861 981		2 032 626
Agriculture	4 129 152	15,3%	1,000	630 934	20,0%	126 187
Autres industries	1 577 773	0,0%	1,226	-	25,0%	-
Autres services	20 751 899	21,9%	1,146	5 204 294	19,8%	1 028 095
Bâtiments et travaux publics BTP	1 385 315	0,0%	2,643	-	20,0%	-
Industries manufacturières	78 608 810	8,9%	1,000	7 026 752	12,5%	878 344
Relations FOPRODI-RICTIC	5 228 347	-	-	689 196	-	172 299
Autres services	1 374 491	21,9%	1,146	344 704	25,0%	86 176
Industries manufacturières	3 853 856	8,9%	1,000	344 492	25,0%	86 123
Projets annulés ou ayant réglé par anticipation	481 765	0,0%	0,000	-	0,0%	-
Total Classes 0 & 1	112 163 062			13 551 176		2 204 925

Le calcul de la provision collective passe par quatre étapes :

a) Répartition des engagements de la Banque par secteur d'activité**b) Détermination du taux de migration moyen :**

$$TM_{gi} = \frac{\text{Risque additionnel du groupe (i) de l'année N}}{\text{Engagements 0 et 1 du groupe (i) de l'année N-1}} \times 100$$

Le risque additionnel du groupe (i) désigne les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe (i) devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N.

c) Calcul du facteur scalaire :

Chaque TM_{gi} sera ajusté par un coefficient multiplicateur dit « Facteur Scalaire - FS_{gi} » pour tenir compte de l'impact de la conjoncture exceptionnelle observée en 2011.

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe (i) en 2011}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe (i) en 2010}}$$

d) Estimation du taux de provisionnement :

Cette étape consiste à déterminer le taux de provisionnement moyen observé durant les deux années antérieures pour chaque groupe de créances (TP_{gi}). Ainsi, le montant de la provision collective est calculé comme suit :

$$\text{Provision collective (gi)} = [\text{Engagements (gi) 2011} \times TM_{gi} \times FS_{gi}] \times TP_{gi}$$

4- Portefeuille d'investissement :

	Au 31 décembre	
	2011	2010
Titres de Participation "S.G. Pôle Technologique de Sousse"	500 000	1 250 000
Titres de Participation "SODINO"	1 200 000	1 200 000
Titres de Participation "SODEK"	548 798	548 798
Titres de Participation "FONDS IRADA LE KEF"	400 000	400 000
Titres de Participation "FONDS IRADA JENDOUBA"	400 000	400 000
Titres de Participation "SODESIB"	100 000	100 000
Titres de Participation "CITECH SBZ" (*)	50 000	-
Titres de Participation "SCIT KEF"	200 000	-
Provision sur titres de participation "SODINO"	-130 232	-117 872
Provision sur titres de participation "SODEK"	-111 635	-
Provision sur titres de participation "SODESIB"	-2 033	-
Total	3 154 897	3 780 926

(*) Participation libérée du quart.

5- Valeurs immobilisées :

Cette rubrique présente une valeur nette de 948 165 DT au 31 décembre 2011, contre 1 152 170 DT au 31 décembre 2010, enregistrant ainsi une diminution de 18%. Le tableau des immobilisations et des amortissements se présente comme suit :

	Immob. en cours	Autres immob. corpor.	Matériel de transport	Matériel de commun.	Matériel informatique	Logiciels	Matériel de bureaux	A.A.I	Total
Coût d'acquisition									
<i>Au début de l'exercice</i>	176 917	26 098	658 599	19 247	352 266	139 443	374 122	222 980	1 969 672
Acquisitions	4 794		213	1 163	131 465	21 150	30 646	39 102	228 533
Sorties	176 917					20 995			197 912
Transferts									
<i>A la clôture de l'exercice</i>	4 794	26 098	658 812	20 410	483 731	139 598	404 768	262 082	2 000 293
Amortissements									
<i>Au début de l'exercice</i>		1 787	318 965	1 558	237 895	111 704	105 734	39 857	817 500
Dotation de l'exercice		8 698	89 349	1 974	71 872	17 340	37 954	24 615	251 803
Reprise / amortissement						17 177			17 177
VCN au 31/12/2010	4 794	24 311	339 634	17 689	114 371	27 739	268 388	183 123	1 152 170
VCN au 31/12/2011	4 794	15 613	250 498	16 878	173 964	27 731	261 080	197 609	948 5

Les mouvements d'entrée/sortie d'immobilisations au cours de l'exercice 2011 se détaillent comme suit :

	Acquisitions (en DT)		Sorties (en DT)	
Immobilisation en cours	1 405	Avance logiciel gestion du stock	139 690	Récupération avance suite résiliation du contrat SI.
	3 389	Avance logiciel gestion budgétaire	37 227	Annulation honoraire assistance pour la mise en place du SI.
Logiciels	21 150	Création site web	20 995	Mise en arrêt site web
Matériel de transport	213	Achat poste radio		
Matériel de communication	1 163	Achat 2 fax et 6 appareils GSM		
Matériel informatique	24 491	Achat 3 serveurs		
	64 375	Achat 35 PC portables		
	5 837	Achat 5 PC fixes		
	17 810	Achat 32 imprimantes		
	18 296	Achat switchers		
	655	Divers (écrans, disques durs...)		
Matériel de bureaux	9 379	Achat climatiseurs pour les régions		
	21 267	Achat mobiliers de bureaux		
A.A.I	28 932	Changement moquette 6ème étage		
	10 169	Pose rideaux et installation pointeuses biométriques		
	228 533	Total des Acquisitions	197 912	Total des Sorties

6- Autres actifs :

Le solde net de cette rubrique s'élève à 843 057 DT au 31 décembre 2011, contre 604 041 DT au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 40% ; il s'analyse comme suit :

	Au 31 décembre	
	2011	2010
Comptes d'attente et de régularisation	108 936	74 58
Charges constatées d'avance	22 555	48 848
Produits à recevoir (*)	76 679	19 109
Commission dépositaire à recevoir	9 702	6 300
Autres débiteurs	734 121	529 783
Commissions d'étude et de gestion à recevoir	132 102	124 157
Personnel	175 239	154 371
Crédit d'impôt sur les sociétés	179 979	183 742
Débiteurs divers (**)	246 801	67 513
Total	843 057	604 041

(*) Cette rubrique renferme les échéances en intérêts sur la ligne espagnole que la Banque n'a pas comptabilisé en charges mais plutôt dans un compte d'attente, suite à une incertitude relative à l'issue du dossier LBM objet d'une lettre d'engagement de la BFPME au profit de la Banque de l'Habitat (BH), adossée sur la ligne espagnole et destinée à la couverture partielle d'un reliquat équivalent à 167 mille euros (soit l'équivalent de 320 KDT) d'une lettre de crédit ouverte par la BH au nom de LBM et au profit de son fournisseur espagnol FGIC. Cette lettre de crédit a expiré le 30 septembre 2007 sans être renouvelée et, par conséquent, la lettre d'engagement de la BFPME au profit de la BH, dont la validité est tributaire de l'engagement de la BH envers LBM et son fournisseur espagnol, est arrivée également à expiration.

Toutefois, malgré la saisie de la Banque Centrale de Tunisie à propos de l'annulation du reliquat non encore utilisé sur la ligne espagnole, la banque espagnole « instituto de credito » - ICO a débloqué le reliquat de l'accréditif au profit du fournisseur espagnol et la Banque Centrale de Tunisie a adressé à la BFPME un échéancier relatif au montant débloqué et a procédé au prélèvement direct des échéances courues en 2010 et 2011. Devant ces faits, la BFPME envisage d'intenter une action en justice pour protéger ses intérêts.

(**) Dont un montant de 139 690 DT provenant de la récupération d'une avance fournisseur suite à la résiliation du contrat SI.

7- Dépôts de la clientèle :

Ce poste totalise la somme de 2 553 048 170 DT au 31 décembre 2011, contre 994 170 DT au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 157% ; il se détaille comme suit :

	Au 31 décembre	
	2011	2010
Dépôts des Fonds Communs de Placement à Risques	1 171	1 435
Dépôts du Fonds d'Amorçage	2 675	5 744
Autres sommes dues à la clientèle (*)	2 549 202	986 991
Total	2 553 048	994 170

(*) Il s'agit des avances reçues de la SOTUGAR au titre des créances transférées à contentieux.

8- Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales ont atteint 41 836 268 DT au 31 décembre 2011, contre 20 047 316 DT au 31 décembre 2010, enregistrant ainsi une augmentation de 109% et se décomposant comme suit :

	Au 31 décembre	
	2011	2010
Ressources spéciales d'origine extérieure	34 961 158	15 507 621
Ligne italienne	6 459 903	5 398 078
Ligne espagnole	742 393	859 014
Ligne FOCRED	886 000	834 000
Ligne JBIC	25 135 925	8 416 529
Ligne Française	1 736 937	-
Ressources spéciales d'origine budgétaire	6 362 560	4 327 720
FOPRODI	6 063 660	4 028 820
RITI	298 900	298 900
Dettes rattachées aux ressources spéciales	512 550	211 975
D'origine extérieure (intérêts courus)	325 787	129 517
D'origine budgétaire (intérêts courus)	186 763	82 459
Total	41 836 268	20 047 316

9- Autres passifs :

Le solde cumulé des autres comptes de passif s'élève à 2 322 718 DT au 31 décembre 2011, contre 2 062 757 DT au 31 décembre 2010, enregistrant ainsi une augmentation de 13% et se décomposant comme suit :

	Au 31 décembre	
	2011	2010
Provisions pour passifs et charges	371 415	35 353
Provision pour indemnités de départ à la retraite	51 415	26 620
Provision pour pénalités de retard	-	8 733
Provision sur crédit LBM (objet de la Note n°6)	320 000	-
Comptes d'attente et de régularisation	763 352	377 881
Dons à payer à l'amicale de la BFPME	63 925	47 925
Autres charges à payer 9.1	699 427	329 956
Autres créditeurs	1 187 951	1 649 523
Fournisseurs	410 959	811 273
État, impôts et taxes 9.2	112 447	248 000
Organismes de sécurité sociale	196 912	144 225
Créditeurs divers 9.3	467 632	446 025
Total	2 322 718	2 062 757

9.1. Autres charges à payer :

Au 31 Décembre

	2011	2010
Jetons de présence et Indemnité Contrôleur d'Etat à payer	126 000	81 500
Congés à payer au personnel	278 011	177 610
Congés à payer au personnel détaché STB & BCT	26 232	14 286
Honoraires commissaires aux comptes et Médiateur bancaire à payer	38 000	43 000
Loyer Siège et Régions + charges de fonctionnement 4 ^{ème} trimestre 2011	124 344	-
Téléphone, ADSL 4 ^{ème} trimestre 2011, Affranchissement 12/2011	14 742	2 560
Maintenance, sponsoring, formations et cadeaux de fin d'année	18 600	11 000
Provision pour régularisation salaires DGA (*)	73 498	-
Total	699 427	329 956

(*) Il s'agit de la régularisation de la rémunération du DGA de la BFPME pour la période allant du 1^{er} mars 2005 au 31 août 2010 ainsi que pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 30 avril 2012, tel qu'approuvée par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 11 mai 2012.

9.2. État, impôts et taxes :

	Au 31 décembre	
	2011	2010
TVA à payer	15 410	166 657
Retenues à la source	86 349	47 626
TCL à payer	-	8 466
TFP à payer	7 246	22 365
Contribution au FOPROLOS à payer	3 442	2 887
Total	112 447	248 000

9.3. Crédoeurs divers :

	Au 31 décembre	
	2011	2010
STB, dette / rémunérations dues au personnel détaché	871	92 725
BCT, dette / rémunérations dues au personnel détaché	29 092	14 374
Primes à payer	408 292	258 250
Assurance groupe	23 240	13 492
Prime SOTUGAR à verser	-	59 574
Autres	6 137	1 950
Total	467 632	446 025

10- Capitaux propres :

Figure sous cet intitulé, l'intérêt résiduel dans les actifs de la Banque après déduction de tous ses passifs. Les capitaux propres ont passé de 74 102 152 DT au 31 décembre 2010 à 81 731 908 DT au 31 décembre 2011, enregistrant ainsi une augmentation de 7 629 756 DT (environ 10 %).

Le tableau des variations des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital souscrit	Capital non appelé	Réserves légalés	Réserves pour fonds social	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2009	100 000 000	(37 500 000)	28 464	150 000		(287 971)	92 553	62 483 046
Libération du 2 ^{ème} quart du capital		12 500 000						12 500 000
Affectations du résultat de l'exercice 2009						92 553	(92 553)	-
Utilisation sur les réserves pour fonds social				(40 290)				(40 290)
Résultat de l'exercice 2010							(840 604)	(840 604)
Solde au 31/12/2010	100 000 000	(25 000 000)	28 464	109 710		(195 418)	-840 604	74 102 152
Libération du 3 ^{ème} quart du capital		13 250 002						13 250 002
Affectations du résultat de l'exercice 2010						(840 604)	840 604	-
Utilisation sur les réserves pour fonds social				(42 270)				(42 270)
Subvention Fonds Suisse					1 000 000			1 000 000
Utilisations sur Subvention Fonds Suisse					(16 531)			(16 531)
Augmentation Subvention Fonds Suisse (intérêts)					3 568			3 568
Résultat de l'exercice 2011							(6 565 013)	(6 565 013)
Solde au 31/12/2011	100 000 000	(11 749 998)	28 464	67 440	987 036	(1 036 022)	(6 565 013)	81 731 908

(*) **Capital non libéré au 31 décembre 2011 : 11 749 998 DT :**

- Etat Tunisien : 7 499 998 DT ;
- Groupe Chimique de Tunisie : 4 250 000 DT.

(**) **Utilisations sur les réserves pour fonds social : 42 270 DT :** Il s'agit de primes de scolarité et de primes Aïd.

5.2. Notes à l'État des engagements hors bilan :

11- Engagements donnés :

Les engagements donnés s'élèvent à 17 041 260 DT au 31 décembre 2011, contre 23 105 578 DT au 31 décembre 2010, soit une diminution de 26% ; ils se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre	
	2011	2010
Crédits notifiés, engagés et non utilisés	17 041 260	17 090 866
Sur ressources ordinaires	12 457 773	9 962 142
Sur ressources spéciales d'origine extérieure	4 583 487	6 845 303
Sur ressources spéciales d'origine budgétaire	-	283 420
Lettres d'engagement en couverture de CREDOC	7 675 670	1 915 915
Engagements sur titres	4 998 798	4 098 798
Total	29 715 727	23 105 578

12- Engagements reçus :

Les engagements reçus se décomposent comme suit à la date de clôture :

	Au 31 décembre	
	2011	2010
Engagements de financement reçus	38 402 422	52 429 823
Sur ligne JBIC	30 861 950	44 668 953
Sur ligne BM	7 540 472	7 477 450
Sur ressources du FOPRODI	-	283 420
Garanties reçues	82 149 893	73 641 571
Prise en charge par l'Etat du risque de non recouvrement sur dotations FOPRODI & RITI	4 771 920	3 245 790
Garanties reçues de la SOTUGAR	51 570 969	42 028 407
Garanties reçues de la clientèle	25 807 004	28 367 374

5.3. Notes à l'État de résultat :

13- Intérêts et revenus assimilés :

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 4 770 412 DT en 2011, contre 4 813 608 DT en 2010, enregistrant ainsi une légère baisse de 1% et se détaillant comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2011	2010
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	474 391	581 139
Intérêts des placements sur le marché monétaire	474 391	581 139
Opérations avec clientèle	4 296 021	4 232 469
Intérêts des crédits à long et moyen termes	4 045 847	4 012 134
Intérêts conventionnels des crédits sur ressources ordinaires	2 436 188	3 116 333
Intérêts conventionnels des crédits sur ressources spéciales	1 235 836	636 409
Intérêts de retard (*)	373 823	259 392
Commissions assimilées à des intérêts	246 036	217 319
Commissions d'engagement des crédits sur ressources ordinaires	71 088	95 244
Commissions d'engagement des crédits sur ressources spéciales	90 940	56 787
Commissions / lettres d'engagement en couverture de CREDOC	84 008	65 288
Intérêts sur prêts au personnel	4 139	3 016
Total	4 770 412	4 813 608

(*) Dont un montant de 68 730 DT représentant des intérêts de retard sur échéances impayées en principal et intérêts conventionnels, relatives à des engagements courants (classe A) et des engagements nécessitant un suivi particulier (classe B1), qui n'ont pas été réservés.

14- Commissions :

Les commissions totalisent 475 207 DT en 2011, contre 400 523 DT en 2010, enregistrant ainsi un accroissement de 19% et se détaillant comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2011	2010
Commissions d'étude et de gestion	443 601	367 315
Commissions de gestion du FOPRODI	22 070	20 571
Commissions de gestion du RITI	218	930
Commissions de dépositaire	9 318	11 529
Autres commissions	-	178
Total	475 207	400 523

15- Intérêts encourus et charges assimilées :

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 907 787 DT en 2011, contre 315 117 DT en 2010, soit une augmentation de 188% ; ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2011	2010
Intérêts sur ressources spéciales	907 787	314 934
Intérêts sur Ligne ITALIENNE	155 155	124 643
Intérêts sur Ligne ESPAGNIOLE	13 965	13 210
Intérêts sur Ligne FRANCAISE	8 374	-
Intérêts sur Ligne JBIC	699 535	150 327
Intérêts sur Ligne FOCRED	30 608	26 578
Intérêts sur crédit spécial BM	150	175
Intérêts des comptes créditeurs	-	183
Total	907 787	315 117

16- Commissions encourues :

Les commissions encourues ont atteint 28 505 DT en 2011, contre 91 380 DT en 2010, enregistrant ainsi une diminution de 69% ; elles se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2011	2010
Cotisations STICODEVAM	5 776	5 799
Commissions des comptes créditeurs	22 729	67 136
Commissions encourues sur ressources spéciales	-	18 444
Total	28 505	91 380

17- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif :

Cette rubrique totalise 5 102 413 DT en 2011, contre 621 273 en 2010 ; elle s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2011	2010
- Dotations aux provisions pour engagements douteux	4 814 611	776 053
- Dotations aux provisions pour passifs et charges :	344 795	26 620
Provision pour indemnités de départ à la retraite	24 795	26 620
Provision pour litige LBM	320 000	-
+ Reprises sur provisions pour engagements douteux	-48 260	-174 848
+ Reprises sur provisions pour passifs et charges	-8 733	-6 552
Total	5 102 413	621 273

18- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement :

Cette rubrique présente un solde de 126 029 DT en 2011, contre 117 872 DT en 2010, soit une augmentation de 7% ; elle se décompose comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2011	2010
Dotation aux provisions sur titres de participation SODINO	12 361	117 872
Dotation aux provisions sur titres de participation SODESIB	2 033	-
Dotation aux provisions sur titres de participations SODEK	111 635	-
Total	126 029	117 872

19- Autres produits d'exploitation :

Ce poste présente un solde de 141 656 DT en 2011, contre 7 747 DT en 2010, soit une augmentation de 133 909 DT ; il se décompose comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2011	2010
Agios créditeurs des comptes ordinaires	5 624	1 654
Quote-part Subvention Fonds Suisse virée au compte de résultat	16 530	-
Autres produits (*)	119 502	6 093
Total	141 656	7 747

(*) Dont un montant de 108 059 DT relatif à la TVA à régulariser au titre des exercices 2005, 2006 et 2007, suite au changement intervenu dans la comptabilisation des commissions de gestion. Ce passif a été annulé pour les années prescrites.

20- Frais de personnel :

Les frais de personnel totalisent 4 177 348 DT en 2011, contre 3 073 125 DT en 2010, soit une augmentation de 36% ; ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2011	2010
Traitements, salaires et primes du personnel ordinaire	3 174 158	2 174 407
Traitements, salaires et primes du personnel détaché	334 890	394 735
Charges sociales légales (CNSS, CAVIS et CNRPS)	448 521	350 381
Autres charges du personnel	219 779	153 603
<i>Habillement du personnel</i>	<i>6 960</i>	<i>1 039</i>
<i>Frais de Restauration du personnel</i>	<i>85 328</i>	<i>59 231</i>
<i>Cotisation patronale assurance groupe</i>	<i>121 491</i>	<i>87 332</i>
<i>Médecin de travail</i>	<i>6 000</i>	<i>6 000</i>
Total	4 177 348	3 073 125

21- Charges générales d'exploitation :

Le montant cumulé des charges générales d'exploitation s'élève à 1 350 913 DT en 2011, contre 1 604 122 DT en 2010, enregistrant ainsi une diminution de 16% et se détaillant comme suit:

	Exercice clos le 31 décembre	
	2011	2010
Locations (y compris frais fonctionnement siège)	423 539	489 952
Missions et réceptions	47 124	56 784
Transport et déplacement	19 313	39 573
Primes d'assurance	18 157	15 496
Jetons de présence	40 000	40 000
Dons et subventions accordés	104 500	120 241
Impôts et taxes	103 300	86 377
Fournitures diverses et autres services extérieurs	21.1	594 980
Total	1 350 913	1 604 122

21.1. Fournitures diverses et autres services extérieurs :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2011	2012
Fournitures de bureaux	80 019	71 499
Honoraires	135 816	138 873
Sous-traitance générale	36 756	165 601
Frais de formation	13 896	18 242
Entretiens et réparations	60 573	44 311
Frais postaux et de télécommunications	100 109	116 419
Publicité, publications et relations publiques	87 069	122 725
Carburants	52 622	51 081
Indemnité contrôleur d'État	1 500	1 500
Maintenance logiciels	10 550	6 640
Autres	16 070	18 809
Total	594 980	755 699

22- Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations :

Les dotations aux amortissements comptabilisées en 2010 totalisent la somme de 222 499 DT, contre 195 323 DT en 2009 soit une hausse de 14% ; elles se ventilent comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2011	2010
Dotations sur immobilisations incorporelles	17 340	22 310
Dotations sur immobilisations corporelles	225 764	198 401
Dotations aux résorptions des charges reportées	8 698	1 787
Total	251 803	222 499

23- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires :

Ce poste présente un solde net négatif de 2 138 DT en 2011, contre un solde net négatif de 11 771 DT en 2010 ; il se détaille comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2011	2010
Pénalités de retard acquises sur marchés	527	262
Autres gains	38	13
Jetons de présence	2 500	-
Pénalités fiscales	-1 115	-8 292
Pertes sur opérations de change	-266	-377
Autres pertes (*)	-3 821	-3 376
Total	-2 138	-11 771

(*) Il s'agit de la VCN de l'ancien site web mis en arrêt en 2011.

24- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les sociétés s'élève au 31 décembre 2011 à 5 353 DT, contre 5 325 DT au 31 décembre 2010. Il s'agit du minimum d'impôt de 0,1% du chiffre d'affaires brut.

5.4. Notes à l'Etat des flux de trésorerie :**25- Liquidités et équivalents de liquidités :**

Les composantes des liquidités et équivalents de liquidités se présente, au début et à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2011, comme suit :

	31/12/2010	31/12/2011
+ Caisse	2 135	2 825
+ Avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	29 861	50 585
+ Créances sur les établissements bancaires	408 193	917 464
+ Placements sur le marché monétaire	8 550 000	7 100 000
Total	8 990 189	8 070 874

Rapport Général des co-commissaires aux comptes

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA

BANQUE DE FINANCEMENT DES PME

Rapport sur les états financiers annuels

En exécution de la mission de co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport général sur les comptes annuels de l'exercice 2011.

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2011, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la Direction dans la préparation et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Co-commissaires aux Comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans

l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Justification de l'opinion

Nos travaux d'audit ont été limités par l'absence d'une base de données exhaustive et mise à jour sur les garanties hypothécaires ou autres reçues par la BFPME en couverture des risques encourus sur sa clientèle, ce qui pourrait impacter non seulement le montant des provisions constituées au titre des relations classées mais aussi le caractère complet des informations fournies en hors bilan sur les garanties reçues. Ces dernières ne sont identifiées que pour les relations classées et ne font l'objet d'une évaluation indépendante et récente que pour certaines relations classées présentant des engagements significatifs.

Par ailleurs, les résultats de l'inventaire physique des immobilisations n'ont pas été rapprochés, de manière exhaustive, avec les soldes comptables correspondants au 31 décembre 2011, et ce contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises.

Opinion

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des questions décrites dans le paragraphe « *Justification de l'opinion* », les états financiers annexés au présent rapport donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) au 31 décembre 2011, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur le paragraphe 3.3 de la Note 3 des états financiers précisant que, par rapport à l'exercice 2010, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 traduisent des changements de méthodes comptables en matière de classification des actifs et de couverture des risques. En effet, et jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles édictées en la matière par la circulaire

BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, étaient applicables. En 2011 et suite aux événements qu'a connus le pays lors de la période post-révolution, ces règles ont été révisées, et ce à travers la circulaire BCT n°2011-04 du 12 avril 2011, relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus, et la circulaire BCT n°2012-02 du 11 janvier 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre desdites mesures, telle que complétée par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

En application des nouvelles dispositions, les engagements de la clientèle ayant bénéficié des mesures de soutien, ont été maintenues parmi les actifs courants ou nécessitent un suivi particulier. Parallèlement, une provision collective a été constituée par prélèvement sur le résultat de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble de ces actifs. Ainsi, l'adoption des nouvelles règles et notamment du principe de provisionnement collectif, constitue un changement de méthodes comptables au sens du paragraphe 11 de la norme comptable NC 11 relative aux modifications comptables. Ce changement de méthodes comptables a eu pour effet d'augmenter les provisions en couverture des risques sur la clientèle de 2 205 KDT, au titre de provisions dites « collectives », et par la même d'affecter le résultat de l'exercice d'un égal montant.

Enfin, il y'a lieu de signaler que les données de l'exercice 2010 n'ont pas été retraitées pour les besoins de la comparabilité étant donné qu'il a été jugé impraticable de déterminer, de manière fiable, l'impact sur les capitaux propres d'ouverture des nouvelles méthodes comptables ci-dessus décrites.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- 1) En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire. Les informations sur les comptes contenues dans ledit rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.
- 2) En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet à l'exception de la non-signature et du non-dépôt auprès du Conseil du Marché Financier (CMF), par la BFPME, du cahier des charges prévu par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

- 3) En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne de la BFPME.

Nous avons relevé, sur la base de notre examen, l'existence d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces déficiences concernant particulièrement le système d'information de la Banque ont été signalées dans nos rapports sur le système de contrôle interne communiqués à la Direction Générale en date du 11 juin 2012 et qui font partie intégrante du présent rapport. Cependant, nous avons pris en considération de telles insuffisances de contrôle interne lors de la conception des procédures d'audit.

TUNIS, LE 27 JUILLET 2012

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT**

Samir LABIDI

**Abderrazak GABSI, *Managing
Partner***

Rapport spécial des co-commissaires aux comptes

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA

BANQUE DE FINANCEMENT DES PME

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Opérations réalisées relatives à de nouvelles conventions (autres que les rémunérations des dirigeants)

La BFPME ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération nouvellement conclue et autorisée par son Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Obligations et engagements de la Banque envers les dirigeants

- 1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau)
Il § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- a)** La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par un arrêté du Premier Ministre en date du 15 septembre 2010. Elle se compose des éléments suivants : un traitement de base, une indemnité de logement, une indemnité de représentation, une indemnité de gestion, une indemnité provisoire pour remboursement des frais liés à la fonction et une indemnité complémentaire. Le PDG bénéficie aussi d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 450 litres de carburant et du remboursement des frais téléphoniques.
- b)** La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 29 octobre 2009. Elle se compose d'un salaire mensuel et de diverses primes (prime de bilan, prime de rendement, 13^{ème} mois et enveloppe de fin d'année). Le DGA bénéficie aussi d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 360 litres de carburant et du remboursement des frais téléphoniques.

- c) Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 juillet 2011 à 5 000 DT (brut) par administrateur. La charge encourue par la BFPME, à ce titre, s'élève à 40 000DT.

- 2) Les obligations et engagements de la BFPME envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	PDG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2011	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2011	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2011
Avantages à court terme	136 917 (*)	75 982	97 431 (**)	43 069	40 000	120 000
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
TOTAL	136 917	75 982	97 431	43 069	40 000	120 000

***NB :** Les avantages à court terme incluent la valeur estimée des avantages en nature et les cotisations patronales en matière de sécurité sociale.*

(*) En application de la décision du Conseil d'Administration en date du 11 mai 2012, il a été procédé à la régularisation de la rémunération de l'actuel PDG en sa qualité d'ex DGA de la BFPME durant la période allant du 1^{er} mars 2005 au 31 août 2008. Le montant brut de la régularisation (hors charges patronales) s'élève à 45 698 DT ; il a été comptabilisé en charges de personnel de l'exercice 2011.

(**) En application de la même décision du Conseil d'Administration, il a été aussi procédé à la régularisation de la rémunération de l'actuel DGA de la BFPME au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 30 avril 2012. Le montant brut de la régularisation (hors charges patronales) s'élève à 27 800 DT ; il a été comptabilisé en charges de personnel de l'exercice 2011.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

TUNIS, LE 27 JUILLET 2012

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT**

Samir LABIDI

**Abderrazak GABSI, *Managing
Partner***